



## Peut on contester un pv sans avoir signer lors d'un controle ?

Par **yoyo38**, le **17/05/2015** à **20:50**

bonjour a tous et merci pour ceux qui se pencheront sur mon cas . je m'explique : un matin en allant au travail un policier en civile et a moto me contrôle après m'avoir suivi sur quelque kilomètre . il me demande mes papier (carte grise ect...) et m'informe que je vais recevoir un pv electronique . il me prend mon permis en photo avec son telephone portable et me dit de reprendre la route sans m'avoir fait signer quoi que se soit.le controle durera moin de 5 minute montre en main. j'ai recu 2 amande 10 jour apres pour non port de la ceinture et franchissement de ligne blanche . puis je contester les amande contre le fait qu'il met pris mon permis en photo et qu'il ne ma rien fait signer?

Par **Sleeper**, le **17/05/2015** à **22:47**

"puis je contester les amande contre le fait qu'il met pris mon permis en photo et qu'il ne ma rien fait signer?"

Vous pouvez. Mais étant donné qu'il s'agit d'une procédure normale, cette contestation sera refusée.